

LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 5 novembre deux mille dix-huit (2018), à dix-neuf heures (19h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Julie Bibeau	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, est présent à la séance.

Toutes les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal ont été déposées à la séance régulière du 5 novembre 2018, conformément à la loi.

190-11-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018.
3. Correspondance :
 - 1) CPTAQ : Gérard Diamond.
 - 2) Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes.
 - 3) MRC de Maskinongé : Réseau de télécommunication, fibre optique.

4. Période de questions

5. ADMINISTRATION

- 1) Adoption des dépenses.
 - 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 31 octobre 2018.
 - 3) Club motoneige Mastigouche : Demande de droit de passage.
 - 4) Moisson Mauricie : Demande d'aide financière.
 - 5) Noël du Pauvre : Demande d'aide financière.
 - 6) Dépôt du rapport du sec-tres conformément à l'article 176.4 CM.
 - 7) Adoption du calendrier des séances régulières pour l'année 2019.
 - 8) Réunion pour le budget : Dates et dépenses de repas pour les rencontres.
 - 9) Vente pour non-paiement d'impôt foncier.
 - 10) Fermeture du bureau pour la période des Fêtes.
 - 11) Régie d'aqueduc de Grand Pré : Nomination de représentant et substitut.
 - 12) Telmatik.com : Offre de services.
 - 13) Borne électrique en Mauricie.
 - 14) Demande de panneaux de signalisation de chevreuils.
 - 15) Quad Mauricie : Demande de droit de passage.
 - 16) 103.1 : Vœux des Fêtes.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 1) Formation de Mathieu Leblanc pour pinces de décarcération.
 - 2) S.I.U.C.Q. : Avis de cotisation 2019.
 - 3) Service Incendie : Engagement d'un nouveau pompier.
 - 4) Vente du vieux camion autopompe.
7. TRANSPORT/VOIRIE
- 1) Ghyslain Lambert : Autorisation de paiement travaux rang Waterloo 2018 par Portneuf.
 - 2) Ghyslain Lambert : Autorisation de paiement travaux rang Waterloo 2017 par Majeau.
 - 3) Avis de motion : Modification du règlement sur la circulation des véhicules hors-route.
 - 4) Projet de règlement des véhicules hors-route.
8. URBANISME
- 1) Relevés sanitaires : Offre de service de OBVRLY.
 - 2) Progestech : Demande à la CPTAQ de 9177-0107 Québec inc.
 - 3) Amendement de la résolution 117-06-18.
9. ENVIRONNEMENT
- 1) Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017.
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
- 1) Maski en forme : Offre de croque-livre.
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
- 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
 - 12) Période de questions
 - 13) Clôture de la session

191-11-18

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2018

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

192-11-18

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) CPTAQ : Gérard Diamond.
- 2) Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes.
- 3) MRC de Maskinongé : Réseau de télécommunication, fibre optique.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

193-11-18

ADOPTION DES DÉPENSES.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201800443 à 201800489 inclusivement totalisant un montant de 113 534,15\$ et les salaires d'octobre telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

194-11-18

RAPPORT DU SEC-TRÉS SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 octobre 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

195-11-18

CLUB MOTONEIGE MASTIGOUCHE : DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande du Club de motoneige Mastigouche inc, à l'effet d'autoriser le droit de traverser les rangs Waterloo, Paul-Lemay et Augusta aux endroits identifiés par des panneaux de signalisation ainsi que le droit de circuler sur l'accotement côté est du rang Paul Lemay sur une distance de plus ou moins 400 mètres et ce à partir de la

traverse rang Paul Lemay vers le rang Waterloo. D'autre part, le Conseil après étude de la demande, le Conseil autorise le droit de passage tel que demandé pour la saison 2018-2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

196-11-18

MOISSON MAURICIE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de contribution de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de 255,36\$ comme participation financière 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

197-11-18

NOEL DU PAUVRE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande financière pour le Noël du Pauvre. D'autre part, le Conseil versera la somme de 200\$ pour l'événement.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

198-11-18

DÉPÔT DU RAPPORT DU SEC-TRES. CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 176.4 CM.

Considérant qu'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer deux états comparatifs;

Considérant que le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant;

Considérant que le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du rapport des deux états comparatifs du secrétaire-trésorier et accepte le rapport.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

199-11-18

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES POUR L'ANNÉE 2019.

Considérant qu'en vertu de l'article 148 du Code Municipal, le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Il peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

Considérant qu'en vertu de l'article 148.0.1, le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute

séance ordinaire dont le jour et l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier;

Considérant que le conseil maintient le début de ses assemblées à 19h00;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part adopte le calendrier ci-après décrit et d'autre part, maintient le début de ses assemblées régulières à 19h00.

Séance de janvier :	Lundi 14 janvier 2019
Séance de février :	Lundi 4 février 2019
Séance de mars :	Lundi 4 mars 2019
Séance d'avril :	Lundi 1 avril 2019
Séance de mai :	Lundi 6 mai 2019
Séance de juin :	Lundi 3 juin 2019
Séance de juillet :	Mardi 2 juillet 2019
Séance d'août :	Lundi 12 août 2019
Séance de septembre :	Mardi 3 septembre 2019
Séance d'octobre :	Lundi 7 octobre 2019
Séance de novembre :	Lundi 4 novembre 2019
Séance de décembre :	Lundi 2 décembre 2019

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

200-11-18 **RÉUNION POUR LE BUDGET : DATES ET DÉPENSES DE REPAS POUR LES RENCONTRES.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fera l'étude du budget les samedis 10 et 17 novembre 2018 à 9h00 et qu'une dépense 200\$ par rencontre est votée pour les repas du midi lors de l'étude des prévisions budgétaires 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

201-11-18 **VENTE POUR NON-PAIEMENT D'IMPÔT FONCIER.**

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code Municipal, le secrétaire-trésorier doit présenter en décembre au Conseil municipal une liste des personnes qui n'ont pas payé leurs impôts fonciers depuis trois ans;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, mandate le directeur général à faire parvenir aux personnes inscrites pour la vente de non-paiement d'impôts fonciers de payer les trois années plus les intérêts qui le ferait vendre pour taxes. Ce montant payé, leur nom sera enlevé de la liste. D'autre part, le Conseil détermine la date butoir pour la réception du montant au 30 novembre 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

202-11-18 **FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES.**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la fermeture du bureau municipal du 20 décembre 2018 jusqu'au 3 janvier 2019 inclusivement pour les vacances des fêtes. De retour le lundi le 7 janvier 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

203-11-18 **RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ : NOMINATION DE REPRÉSENTANT ET SUBSTITUT.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme Madame Barbara Paillé, mairesse, comme représentante à la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme Monsieur le conseiller Denis Bergeron, substitut à la Régie d'Aqueduc en remplacement de Madame Barbara Paillé mairesse lors de son absence à la Régie.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

204-11-18 **TELMATIK.COM : OFFRE DE SERVICES.**

Considérant que Telmatik.com a déposé une offre de services pour un système d'alerte et notification afin d'informer les citoyens plus rapidement lors d'une alerte;

Considérant que le service d'alerte peut être envoyé par message texte, courriel et appel téléphonique;

Considérant que le coût d'implantation est de 350\$ et les frais annuels de base sont de 1 500\$;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'une part, que le préambule ci-haut fait partie intégrante de la résolution et que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de l'offre de Telmatik.com pour un service d'alerte aux citoyens. D'autre part, le conseil adhère pour une période d'un an au système de Telmatik.com et si l'appréciation est concluante, une prolongation sera faite pour les autres années au montant ci-haut mentionné.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

205-11-18 **BORNE ÉLECTRIQUE EN MAURICIE.**

Considérant qu'il y a un projet de déploiement de borne électrique en Mauricie de rendre accessible aux électromobilistes et favoriser la continuité entre les territoires;

Considérant que la MRC travaille à la recherche de financement pour réduire le coût pour l'installation des bornes dans chaque municipalité;

Considérant que l'endroit ciblé par la MRC pour l'installation serait à l'édifice municipale;

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance du projet d'installation de borne électrique. D'autre part le conseil adhère au programme conditionnellement à ce que celui-ci soit subventionné.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

206-11-18

DEMANDE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION DE CHEVREUILS.

Considérant qu'une demande de panneaux de signalisations de passages de chevreuils a été fait près du 2500 rang Paul-Lemay;

Considérant qu'il y a eu deux collisions entre automobiles et chevreuils depuis un an;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la demande pour l'installation de panneaux de signalisation de chevreuils. D'autre part, le conseil, avant de commander les panneaux, prendra information auprès de la faune du Québec pour les passages de chevreuils sur le territoire de Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

207-11-18

QUAD MAURICIE : DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE.

Considérant la demande de Quad Mauricie, à l'effet d'autoriser le droit de circuler sur la route Trépanier pour la saison hivernale seulement;

Considérant que le trajet serait de la route Trépanier vers Waterloo sur une distance de 0.3 km, traverser le rang Waterloo et reprendre Trépanier sur 0.2 km pour embarquer sur une terre;

Considérant qu'à l'arrivée au rang St-Charles, les VTT circuleront sur 1.8 km vers la route 350 pour rejoindre le sentier provincial;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de Quad Mauricie sur la demande de droit de passage. D'autre part, le Conseil présentera un projet de règlement auprès du Ministère des Transports.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

208-11-18

103.1 : VŒUX DES FÊTES.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la proposition de services pour les vœux des fêtes de Sainte-Angèle-de-Prémont au 103,1 FM. D'autre part, le Conseil accepte la proposition au montant de 690,00 \$ plus taxes, pour 44 diffusions de 15 secondes pris à même les secondes payés par la MRC de Maskinongé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

209-11-18

FORMATION DE MATHIEU LEBLANC POUR PINCES DE DÉCARCÉRATION.

Considérant que la municipalité désire faire suivre des cours de formation à ses pompiers pour l'année 2019;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont inscrit M. Mathieu Leblanc à la formation pour les pinces de décarcération.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

210-11-18

S.I.U.C.Q. : AVIS DE COTISATION 2019.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de l'avis de contribution annuelle déposé par le SIUCQ, division Mauricie au coût de service de 1,10\$ par habitant, pour un montant total de 647.90\$.

Cette contribution au fonctionnement du SIUCQ inclus :

- Une participation du SIUCQ lors de la tenue d'un évènement communautaire;
- Une patrouille de prévention lors de la fête de l'Halloween (distribution de bonbons);
- Des patrouilles sporadiques du territoire tout au cours de l'année;
- Le soutien au service de sécurité incendie qui dessert la municipalité;
- Le soutien aux autorités municipales lors d'événements majeurs;
- Le soutien aux effectifs policiers lorsque la situation le requiert;
- Autorisation d'inscrire le SIUCQ comme ressource au plan de mesures d'urgence;
- Du support au niveau du médical, à la sécurité et à l'aide aux sinistrés.

D'autre part, le Conseil ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

211-11-18

**SERVICE INCENDIE : ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU
POMPIER.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fait l'engagement de Monsieur Francis Guérard comme pompier volontaire au service des incendies de Sainte-Angèle-de-Prémont. De plus, le conseil autorise le Directeur des Incendies à faire suivre la formation nécessaire à ce pompier après délai prescrit.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

212-11-18

VENTE DU VIEUX CAMION AUTOPOMPE.

Considérant l'achat d'un nouveau camion autopompe pour le service incendie en 2018;

Considérant que l'ancien camion autopompe incendie n'est plus accepté pour le travail incendie;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont met en vente le présent camion. Le mandat est donné au directeur général afin de procéder selon la procédure d'appel d'offre pour la vente du camion. Le montant de départ est fixé à 3000\$. De plus, l'offre sera distribuée à la population de Sainte-Angèle-de-Prémont par feuille volante.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

213-11-18

**GHYSLAIN LAMBERT : AUTORISATION DE PAIEMENT
TRAVAUX RANG WATERLOO 2018 PAR PORTNEUF.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la recommandation de paiement faite par l'ingénieur Monsieur Lambert à Construction et Pavage Portneuf Inc., pour les travaux du Rang Waterloo 2018 pour un montant de 179 353,86 \$ incluant les taxes. D'autre part, le Conseil autorise le paiement. Le montant sera payé à même le fond des Carrières et Sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

214-11-18

**GHYSLAIN LAMBERT : AUTORISATION DE PAIEMENT
TRAVAUX RANG WATERLOO 2017 PAR MAJEAU.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la recommandation de paiement du dernier décompte faite par l'ingénieur Monsieur Lambert à Excavation Normand Majeau Inc., pour les travaux du Rang Waterloo 2017 pour un montant de 7 015,08 \$ incluant les taxes. D'autre part, le

Conseil autorise le paiement. Le montant sera payé à même le fond des Carrières et Sablières.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

215-11-18

Monsieur le conseiller Denis Bergeron dépose à la table du Conseil municipal, conformément à l'article 445 du Code Municipal, un projet de règlement sur la circulation des véhicules hors-routes pour les membres du Conseil municipal et en donne avis de motion :

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Denis Bergeron qu'il présentera à une séance subséquente soit ordinaire soit extraordinaire, un règlement sur la circulation des véhicules hors-route. Le projet de règlement est présenté et déposé à la table du Conseil par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et tous les membres du Conseil en ont une copie entre les mains.

216-11-18

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS-ROUTE.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du projet de règlement portant le numéro 285-18 relatif au remplacement du règlement sur la circulation des véhicules hors-route.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

217-11-18

RELEVÉS SANITAIRES : OFFRE DE SERVICE DE OBVRLY.

Considérant que l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche a déposé une offre pour le soutien technique pour l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

Considérant que la caractérisation sur le terrain s'effectuerait entre les mois de mai et d'octobre 2019;

Considérant que le coût serait de 62 \$ pour chacune des résidences qui seront caractérisées plus taxes et des frais d'impression d'environ 250\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont retient les services de l'OBVRLY pour faire les relevés sanitaires de la municipalité et vote un budget de 20 000\$. Le directeur général est autorisé à signer l'entente pour la municipalité.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

218-11-18 **PROGESTEC : DEMANDE À LA CPTAQ DE 9177-0107 QUÉBEC INC.**

Considérant la demande de la compagnie 9177-0107 Québec Inc. pour la demande de renouvellement d'autorisation # 354255 de la CPTAQ;

Considérant l'analyse faite par l'inspecteur en urbanisme sur la conformité de la demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de renouvellement d'autorisations à la CPTAQ. D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont informe la CPTAQ que la demande est conforme à la réglementation municipale sur les sablières et que le projet ne peut être localisé à un autre endroit.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

219-11-18 **AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 117-06-18.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont amende la résolution 117-06-18 portant sur la formation du comité consultatif en urbanisme par l'ajout du directeur général, l'inspecteur en urbanisme et Monsieur Louis Grenier qui sera représentant de la population.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

220-11-18 **RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2017.**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017 déposé par le directeur général à la table du Conseil. D'autre part, le Conseil accepte le rapport.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

221-11-18 **MASKI EN FORME : OFFRE DE CROQUE-LIVRE.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance de l'offre de Maski en forme pour l'installation d'un croque-livre au coût de 60,00 \$. D'autre part, le conseil informe Maski en forme que l'exercice a été fait par la conseillère Murielle L. Lessard et il en est ressorti que cela ne cadrerait pas dans la population.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

222-11-18

RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc. Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le rapport.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

223-11-18

CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 20h.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 5 novembre 2018.

Jean Charland, g.m.a.
Directeur général &
Secrétaire-trésorier